TABLEAU DE SYNTHESE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFOLENTAIS

			DECI			
Communes	ה ה ה ה	Hydrant	Hydrant non	Zone à r	Zone à renforcer	PPFCI
	ailliexe	conforme	conforme utilisable	Hydrant non conforme non utilisable HS	Absence de point d'eau	
ABZAC	1	8	7	0	41	non
ALLOUE	2	5	Ъ	0	59	non
AMBERNAC	ω	2	3	0	26	non
ANSAC SUR VIENNE	4	10	0	0	39	non
BENEST	5	2	0	0	41	non
BRILLAC	6	6	2	Ь	59	non
CHAMPAGNE MOUTON	7	8	7	6	35	non
CHASSIECQ	8	0	1	0	25	non
CONFOLENS	9	47	6	Ľ	26	non
EPENEDE	10	5	1	0	17	non
ESSE	11	8	Д	0	39	non
HIESSE	12	7	0	0	26	non
LE BOUCHAGE	13	3	1	0	18	non
LESSAC	14	4	6	Ľ	55	non
LESTERPS	15	6	2	Ľ	49	non
MANOT	16	4	0	0	42	non
MONTROLLET	17	Д	0	0	27	non
ORADOUR FANAIS	18	6	1	0	34	non
PLEUVILLE	19	2	2	1	42	oui
SAINT CHRISTOPHE	20	Ъ	Ъ	0	34	non
SAINT COUTANT	21	ъ	0	0	27	non
SAINT GERMAIN DE CONFOLENS	22	2	0	0	10	non
SAINT MAURICE DES LIONS	23	7	0	Ъ	89	non
TURGON	24	2	2	1	8	non
VIEUX CERIER	25	0	0	0	22	non
VIEUX RUFFEC	26	ω	0	0	18	non



Défense contre l'incendie de la commune d'ABZAC

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 7 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h).
- 2 points d'aspiration.

- Chez Pillou
- Les Gouttes
- Les Chaudières
- Petit Chaumont
- Grand Chaumont
- Les Chaumes
- La Pièce du Reclous
- Chez Meriguet
- Vernet
- Gorce
- La Vergne
- Commerçat
- Fayolle
- Château de Fayolle
- Le Moulin de Serre
- La Bezocherie
- La Bourgogne
- Le Petit Moulin
- Les Grenouilles
- Le Poirier
- Le Marnier
- Les Brunettes
- Le Petit Montenat
- Les Fromentaux
- Maison Neuve
- Le Petit Serail
- Le Grand Serail
- Les Cloux
- Negre Vergne
- Château de Serre

- L'Hermitage
- Les Brandes
- La Croix aux Loups
- Le Gachy
- Chez Redon
- Les Caurades
- Bel Air
- Bouerat
- Les Taillis
- Monette
- Domaine du Fourniou

- PI n°1 Chardat, sur la place
- PI n°2 Chardat route de Chez Redon
- PI n°3 Chardat, Tuilerie RD 98
- PI n°4 Chardat, Briqueterie
- PI n°6 Le Serail
- PI n°9 La Pelletière
- PI n°10 Le Queroy



Défense contre l'incendie de la commune de ALLOUE

La défense incendie est constituée par :

- 5 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h).

- La Renaudie
- Beauregard
- La Basse Lande
- La Haute Lande
- L'Houmède
- Les Redons
- La Métairie
- Neige Vache
- Les Chevriers
- Chez Cotte
- Les Loges
- La Forêt
- Le Rozan
- Chez Gillet
- Le Petit Molan
- Le Grand Molan
- Pouvet
- Fontmerle
- Rioumort
- Chez Paire
- Gueuche
- Beauchene
- La Rivière
- Fontbeau
- La Ronde
- Chez Merigoux
- Chaunat
- Chez Taury
- Masmayoux
- Goursac
- Gelade

- La Roche
- La Cantine
- Verinne
- L'Age
- Lavergne
- Le Prat
- Bellevue
- Le Breuil
- Massignac
- La Boissière
- Villemier
- La Grande Borde
- Le Beau
- La Chatre
- Les Repaires
- Beau Clain
- Les Essards
- La Grange du Beau
- Les Brechevaux
- La Montée
- Vareille
- Chez Benest
- Chez Grillaud
- Chez Bahuet
- Chez Blaise
- Les Bordes
- La Salmadie
- La Pascaudie

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n° 4 Chez Pasquet sur la RD312



Défense contre l'incendie de la commune d'AMBERNAC

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m3/h),
- 3 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 réserve incendie.

- Le Malandri
- Clermont
- Les Champs
- Le Grand Moulin
- Puynode Haut
- Puynode Bas
- Chez Guilloux
- Le Breuil
- Villechaise
- La Vallade
- Les Broussilles
- Le Bost de la Grange
- La Lande
- Les Cheronnies
- La Faye
- Les Cherchonnies
- Chez Penot
- Luxerat
- La Bellivière
- Montermenoux
- La Grange des Mottes
- Praisnaud
- Ambouriane
- Chez Pasquet
- Les Bonnets
- Nassaud

- PI n°2 le Bourg centre
- PI n°3 Le Bourg, face à la poste
- PI n°4 Le Bourg, face à la mairie



Défense contre l'incendie de la commune d'ANSAC SUR VIENNE

La défense incendie est constituée par :

- 9 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 1 réserve incendie.

- Vaine
- Le Bois du Gout
- Monvallier
- Les Prats
- Le Poirier
- La Baudie
- Le Mas
- Lalue
- Maison Neuve et les bâtiments au sud sur la RD 951
- Bois de Lacaud
- La Fontolivier
- Les Grands Termes
- La Chebertie
- Le Parc
- La Villate
- Le Mansle
- Les Sabotons
- La Flotte
- La Belle Maison
- Le Ribaillot
- Chassenay (en partie)
- Le Coulourousseau
- Le Malinard
- Les Aubaresses
- Chez Ganet
- La Cormenière
- Chez Gaucher
- La Gelandrie
- La Magnonie
- Le Chêne
- La Faye
- Les Rossignols
- Le Puy

- La Vergne
- Ambouriane
- Les Grandes Boueges
- Les Boutteries
- La Chaudière
- En Perobe



Défense contre l'incendie de la commune de BENEST

La défense incendie est constituée par :

- 1 réserve incendie,
- 1 point d'aspiration.

- Couderle
- Loume
- Les Loges
- Bel Air
- L'Age Clanchaud
- Pailler
- La Manguinerie
- La Chaume Blanche
- Chez Marsaud
- L'Age Crignoux
- Chez Joinchat
- Chez Jean Dubois
- Le Peu
- Le Bourg, en partie
- Chez Père Thomas
- Sainte Terre
- Les Pinganauds, en partie
- Le Coussot
- Chez Brandes
- Chez Buisson
- Le Tiolet
- Chez Maigret
- Les Carrières
- Les Usières
- Chez Mantrou
- Chez Mailloux
- Le Moulin de Guitard
- La Borderie
- Le Pont
- Courteil
- Les Genetons
- La Pouternie

- Ordières
- Le Boucavit
- Chez Ribourgeaux
- La Pièce Longue
- Pierre Brune
- Chez Valet
- Le Chat Huant
- PuygobertCaille



Défense contre l'incendie de la commune de BRILLAC

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit >60 m3
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité).

- Le Transval
- Chez La Gaité
- La Vauzelle
- Le Moulin de Brillac
- Le Moulin de l'Heraudie
- Gatine
- La Touille
- La Salle
- Le Teillou
- Le Fourgniou
- Malangin
- Chez l'Armagnac
- Le Pont de Reims
- Le Ribourgon
- Le Moulin des Dames
- Pleuvit
- Chez Nivard
- Le Terroux
- Salvert
- La Grange Trichard
- Beaulieu
- L'Age du Puits
- La Métairie de la lande
- La Lande
- Bois d'Amont
- La Borderie
- Les Renardières

- La Boutaudie
- La Villatte
- Jumelle
- Montoux
- Lafy
- La Vergne Balette
- La Perrière
- Rerat
- Le Mas du Cou
- Le Mas Taureau
- Le Vignaud
- Chez Maillat
- Le Chiron
- La Boule d'Or
- La Paulette
- Le Mazivernant
- La Folie
- Les Quatre Chemins
- Les Grands Champs
- La Petite Forêt
- Aunac
- Le Thiollet
- Chez Merleau
- Chez Desset
- Chez Jourdes
- La Vergne Bauton
- La Roche
- Chez Gain
- Les Basses Mesures
- Les Hautes Mesures
- La Vergnaudouze
- Le Petit Vignaud

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

PI n°8 La Chaise

- PI n°6 Rue Ferrade RD 80
- PI n°9 Les Champs



Défense contre l'incendie de la commune de CHAMPAGNE-MOUTON

La défense incendie est constituée par :

- 5 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 7 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 6 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité),
- 3 réserves incendie.

- · Chez Pouvaraud
- Clavachon
- La Petite Grange
- Chez Mirgallet
- Le Logis de la Boissière
- Moulin Robin
- La Roche Bourlion
- Le Moulin de Vieux Ruffec
- Le Moulin de la Boissière
- Le Moulin deBasset
- Le Moulin de Guitry
- Le Pont de Toulat
- Toulat
- Milgorget
- Grosbot
- Le Marboeuf
- Le Bois
- La Chaise
- Tabor
- La Mitonnie
- Les Cosses
- Le Mas
- Fontanon
- La Grange Charton
- L'Ermitage
- La Garenne
- La Garnerie (en partie)
- Les Merigeauds

- Le Coux
- Embournet
- Le Puy Leonard
- Juyers
- Fonclairet et les bâtiments au nord à 400 mètres
- Bellevue
- Le Saule

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- BI n°2 Rue de la Gare
- BI n°6 Le Bourg, face au silo
- BI n°7 Le Bourg, angle rue Buissonnière et rue de la Gare
- BI n°8 Le Bourg, route de Saint Claud
- BI n°16 La Reudie
- PI n°18 Chez Carton

- PI n°3 Le Bourg, face à la DDE
- PI n°5 Le Bourg, rue des Grouges face au collège
- BI n°10 Le Bourg, devant la pharmacie
- PI n°12 Le Bourg, au niveau de la ZI
- BI n°14 Rue du Château
- PI n°19 Route des Grands Champs au niveau du lotissement
- PI n°25 Devant l'école maternelle



Défense contre l'incendie de la commune de CHASSIECQ

La défense incendie est constituée par :

• 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h),

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Croix de la Ferrière
- Chez Carle
- Le Marmon
- La Gellevraud
- Chez Basset
- Le Bouchaud
- Le Sauvage
- Chez Fradin
- Chez Mesnier
- La Petite Grange
- Chez Thibaud
- Biarge
- La Plante
- Les Grandes Rues
- La Maingauterie
- La Combe
- Le Cluzeau
- Chez Boquet
- La Combe au Roi
- Chez Ribourgeon
- Chez Biraud
- · Chez Godard
- Chez Jean de Beaulieu
- La Jette, en partie
- La Chaume

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n°1 Le Bourg, devant la Mairie



Défense contre l'incendie de la commune de CONFOLENS

La défense incendie est constituée par :

- 47 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 6 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité).

- Le Grand Mas
- Chez Garraud
- Chez Rangeon
- Les Cotes
- Le Bois de Pommeau
- Les Sandries
- Chez Pascaud
- Le Chatelard, en partie
- Le Bost du Juge
- La Loge Boireau
- La Grange du Paul
- La Grange de l'Houme
- La Borde
- Couvidat
- Les Peyrieres
- La Ferrandie
- L'Alouette
- La Croze
- Chez Nadaud
- La Petite Martinie
- La Martinie
- La Pelletière
- Chez Doucet
- Le Mas Marteau
- Les Tiers
- Le Petit Bost

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

• PI n°49 Mas du Breuil, sud-est de l'étang

- PI n°15 Rue Victor Hugo, allée de Barbazan
- PI n°22 Lycée Emile Roux, au niveau de la chaufferie
- PI n°23 Lycée Emile Roux, à l'entrée
- PI n°24 Lycée Emile Roux, au niveau des logements
- PI n°27 Centre Equestre, Jallais
- PI n°42 Le Petit Mas



Défense contre l'incendie de la commune d'EPENEDE

La défense incendie est constituée par :

- 5 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h),

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Puybertaud
- Chez Landon
- Souan
- Villemiers
- Chez Nauche
- La Grange Jacquet
- Bonnezac
- Saint Henri
- Le Clos Picard
- La Grosse Pierre
- La Grange Maréchal
- Le Masdieu
- Chez Rigoux
- Banier
- Chez Vincent
- Amboisnoir
- Le Petit Breuil

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n°3 La Grange Homarie



Défense contre l'incendie de la commune de ESSE

La défense incendie est constituée par :

- 8 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h).

- La Chaise
- Pierre Fixe
- La Vigne
- Chez Chambon
- La Vieille Garcelie
- Le Repaire
- La Jeune Garcelie
- Chez Mandou
- Le Banchet
- Le Petit Neuville
- La Grange Patureau
- La Grange Cambourt
- Perissac
- L'Agent Blanc
- Le Boucheron
- Les Grangettes
- Labillier
- Belair
- La Quaire
- Le Beau
- Les Fonts
- Le Chiron
- Chez Le Brun
- Longeville
- Chez Bonneau
- Gorce
- Le Moulin
- Villemandy
- Le Jauju
- La Chambeugne
- Le Marouin

- Marcefie
- Chez Pauly
- L'Etang
- Chez Perier
- Beauguefier
- Mas de Beau
- La Pouyade
- Chez Raffier

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n°8 Le Grand Neuville

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE



ANNEXE 12

Défense contre l'incendie de la commune de HIESSE

La défense incendie est constituée par :

• 7 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),

- La Chapelle Beau Clain
- Ancourriat
- Le Pignoux
- Les Vieux Tisons
- Le Pré de la Grolle
- Chez Masse
- Le Mas du Puy
- Les Petits Baux
- La Grande Vigne
- La Clide
- La Frenede
- Chez Cauly
- La Fosse
- Chez Doucet
- Le Mas Gautier
- Chez Le Blanc
- Lemarie
- La Roussie
- La Grande Garde
- La Petite Garde
- La Chaume
- La Broue
- Le Rivaud
- Les Cailloux
- Les Turlets
- Le Mas Noir



Défense contre l'incendie de la commune de LE BOUCHAGE

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 réserve incendie,
- 2 points d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- L'Obtière
- Puyperaux
- La Voularnerie
- La Moutonnerie
- Chez Sadran
- La Gilardière
- La Roche
- La Salle
- La Grange
- Chez Trivet
- Chez Mesnard
- Chez Lessard
- Bois Pesant
- Les Fouillardes
- La Barre
- Chez Micail
- Chez Chaland
- Mortaigre

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n°1 La Bétoule



Défense contre l'incendie de la commune de LESSAC

La défense incendie est constituée par :

- 4 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 6 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité).

- La Grange Bardonnin
- Les Plantes
- Le Puy
- Le Claux Vieux
- Chavagnac
- Le Pit
- Chez Perut
- Le Mesnil
- Villenouvelle
- La Gare
- La Remondie
- Les Varennes
- Boisbuchet
- Trauma
- Le Verger
- Le Pont
- Le Segelat
- Chassenay
- Le Petit Chiron
- Le Chiron
- L'Etang
- La Lombardière
- La Charentonnie
- La Cornadière
- Le Bois Catelan
- Bel Air
- La Féline

- Youtyfaut
- Les Moutières
- Puycharenton
- Maison Neuve
- Monta
- La Forgerie
- La Tremblade
- Lorette
- La Chapelle
- La Barde
- Villemessent
- Les Granges
- Les Gouttes
- La Partoucie
- Le Domaine de Fo
- Les Tessonières
- La Peraude
- Fontaine Bellevue
- La Cayanne
- Les Brisses
- La Forêt
- Pinardeau
- Les Roufferies
- La Vacheresse
- Chez Dauger
- La Font du Puits
- Cloir
- Petit Cloir

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

PI n°10 Montaumart

- PI n°2 Le Mas d'Isle
- PI n°4 ZI face au stade
- PI n°5 Le Bourg au niveau de la mairie
- PI n°6 Le Bourg place de l'église
- PI n°7 RD319 au niveau du lotissement
- PI n°8 Le Bourg Route d'Availles



Défense contre l'incendie de la commune de LESTERPS

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h).
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité).

- Le Mas
- Pouillac
- Les Picardies
- La Joubertie
- Les Boiges
- La Sauterie
- Chez Gourdy
- La Coufoulaude
- Sainte Marie
- La Glayolle
- Tagibeau
- La Fagne
- Le Repaire
- La Courrière
- La Brousse
- Chez Carail
- Les Calies
- Loubard
- La Courtaudie
- Tralbaud
- L'Etang
- Rigadoux
- Baracoux
- La Caillaudie
- Le Moulin Brandin
- Venadour
- Les Boucheries
- Le Dognon
- Aucher

- La Gilardie
- Le Moulin de Douzy
- Douzy
- Les Renaudies
- Le Pré du Mas
- La Roche
- La Motte
- La Renaudie
- La Flotte
- Pevinard
- Beaurioux
- La Porcherie
- La Pigeasserie
- La Petourlie
- Chez Frissoux
- Lary
- Beaupuy
- La Chabarie
- Verina
- Le Haut Verina

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

• PI n°9 Route de Saulgond et les Granges

- PI n°5 Le Poteau
- PI n°6 Saint Quentin



Défense contre l'incendie de la commune de MANOT

La défense incendie est constituée par :

• 4 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),

- Le Perat
- La Chabaudie
- Les Grivettes
- Le Mas Moreau
- Assit
- Le Moulin d'Assit
- Le Bois Pelé
- Le Bos Dalay
- Cachedenier
- L'Age Bac
- La RicherieLes Monts
- Gandrieux
- La Roche Tanet
- Maison Neuve
- La Couchadie
- La Foreterie
- Le Moulin de la Goutrie
- Le Mas Gaudy
- La Jourlie
- Le Bois Brunot
- Bel Air
- Pierre Oiseau
- Le Couret
- Le Château Plat
- Saint Martial
- Chez Dahut
- Lavenaud
- Chez Patrie
- La Grange
- La Foranchie
- Les Plissons
- La Gare

- Les forges
- La Mirabelle
- La Vigne Blanche
- Vicroze
- La Pairie
- Le Buisson
- Les Vergnes
- Le Jeune Fougerat
- Le Vieux Fougerat



Défense contre l'incendie de la commune de MONTROLLET

La défense incendie est constituée par :

• 1 point d'aspiration.

- Les Assieux
- La Grange Rouge
- Les Batisses
- Le Château
- Le Puy Mérigou
- Lauzille
- Le Devaix
- Montbazet
- La Fontenille
- L'Oliverie
- La Forge du Bois Belet
- Les Ribières
- Demorange
- Les Branlis
- Les Bâtiments route de Pluyant
- Beaubost
- Le Petit Beaubost
- L'Aiguee
- La Borderie
- La Chataigneraie
- La Plégerie
- Vergnoret
- La Petite Plégerie
- La Brégère
- Le Robadeau
- Les Mieux
- Le Breuil



Défense contre l'incendie de la commune d'ORADOUR-FANAIS

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h).

- La Tiblerie
- La Chatre
- Chez Jouannaud
- Le Petit Marcillac
- Marcillac
- Logerie
- Viralet
- Les Broues
- Les Petites Broues
- Les Essarts
- Rouyère
- La Petite Rouyère
- La Manière
- Chez Chevillat
- Chez Grenard
- La Borderie
- Le Maunard
- Villefrier
- Chez Tabateau
- Chez Bertrand
- Bel Air
- Les Causes
- Sizac
- Goubattu
- Le Mas de Fongrive
- L'Age
- Le Puy
- Lavaud
- La Chatille
- Les Grands Bouiges
- Le Baillargeau

- Poumailloux
- Jouvignac
- Les Petites Vergnes

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n°3 Route de Goumaindroux RD 98



Défense contre l'incendie de la commune de PLEUVILLE

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité),

- Le Grand Bois
- L'Armigere
- Gorce Château
- Le Contedour
- Nouaille
- Vaine
- Le Paradis
- Le Chaffaud
- Les Gatines
- Le Grand Montoux
- Le Petit Montoux
- Logis de la Bussière
- La Bussière
- La Bauderie
- Les Tessières
- Champagne
- · L'Age Close
- La Peranche
- Les Petits Champs
- Les Vallées
- Bois Jurat
- Fourigne
- La Roucherie
- La Grolière
- La Grille
- Chalandeau
- Chez Le Besson
- La Maison Bleue

- Chez Mathieu
- La Courcelle
- Les Trois Chênes
- Chez Mathieu de la Courcelle
- Bel Air
- Le Bois de Vallée
- Les Ecuries
- Les Brandes de la Touche
- Flet
- La Touche
- La Courade
- Maltard
- La Tuilerie de Maltard
- Le Masdieu

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

PI n°5 Les Cercilles

- PI n°1 La Grande Grange, à gauche sur le chemin de terre
- PI n°2 Le Bourg, angle rue Principale et rue du Maquis



Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-CHRISTOPHE

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m3/h),
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m3/h).

- Pairs
- Les Grands Jouriaux
- Chateauplat
- Les Petits Jouriaux
- Les Vallades
- La Jaraudie
- La Courrière Gentil
- Le Petit Mesurat
- Le Grand Mesurat
- Le Mahivet
- La Tuillière
- Le Chatenet
- La Cigogne
- Le Moulin Mezières
- Priesac
- Le Montet
- Villessanot
- Le Queroy
- Moulin du Buisson
- Journard
- Les Gouttes
- Hurlevent
- Villesot
- Le Buisson
- Le Marousse
- Le Moulin du Marousse
- La Coutimanie
- Le Moulin Neuf
- La Courrière Noire
- L'Aumonerie
- Puypelat

- Brac
- La Fourgeodie
- Chez Jaraudie

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

• PI n°2 RD 330 Essubras



Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-COUTANT

La défense incendie est constituée par :

• 1 point d'aspiration.

- Chez Millet
- La Jaugrée
- La Verrerie
- Fontereuse
- Le Petit Cerisier
- La Filnie
- L'Age
- Fontbaraud
- · Chez Chapelaud
- La Chapelle
- La Fossade
- La Touche
- La Rechaudie
- L'Espinasse
- Le Chemin de Saint Claud
- La Brejade
- Marvaud
- La Jaroussee
- Le Bourg
- La Folie
- Puybaron
- Le Freny
- Les Vignes du Freny
- Chez Gavinet
- Chez Bancharraud
- Puybautier
- La Grange Neuve



Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-GERMAIN DE CONFOLENS

La défense incendie est constituée par :

• 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),

- La Ribière
- Le Chambon
- Les Barrières
- La Grange Terrou
- La Grange Baudou
- Le Moulin Brule
- La Rochette
- Puygrenier
- L'Avancée
- Etang des Doues



Défense contre l'incendie de la commune de SAINT MAURICE DES LIONS

La défense incendie est constituée par :

- 7 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité).

- Villemier
- Le Rhus
- Lesignac
- Chez Pinot
- Le Moulin de l'Île
- Larterie
- La Roncerie
- Puy Colon
- La Touderie
- Les Nouhauds
- La Plagne
- Les Terriers
- Le Moulin de la Cour
- La Grande Pièce
- Les Cros
- Le Moulin de Caillaud
- La Grande Etouille
- Les Ceps
- Puygrenier
- Chez Bonny
- Le Pensard
- Tuilerie du Chambon
- Gamory
- Maison neuve du Chambon
- Le Chambon
- Le Pré du Gué
- Les Grandes Nauces
- La Vergne
- Martial du Pit
- La Chataigneraie

- Labiraud
- Le Mas de Veras
- La Borderie
- La Breuille
- La Ficherie
- La Fordie
- Chez Guilloux
- Le Petit Pressac
- Chez Barusseau
- Le Tourliot
- Chez Boutant
- La Jenadie
- Puiberty
- Les Buis
- Biais
- La Goulonnie
- La Charpetie
- Labrousse
- Villechaise
- Les Petites Brosses
- Logis des Brosses
- Lesterie
- Le Mady
- La Métairie Basse
- Le Moulin des Bosses
- La Brunie
- Vilette
- Le Pontheil
- Bouillac
- Goursillou
- Chez Tiffonnet
- Les Pingoux
- Les Longées
- Les Quarts
- Chez Bazou
- Laurerie
- Chez Vignoux
- Pont Charraud
- · Chez Pougeard
- Les Borderies
- Les Bouriats
- Chez Fourot
- Le Mas de l'Age
- Sellas
- La Judie
- Landrevie
- Les Pradelles
- Le Coudert
- Mazouin
- Le Chiron

- La Maison Neuve
- Fregeville
- Le Cluzeau
- Les Chataigniers
- L'Echafier
- Le Dauriat
- La Jaurie
- Le Chambaud
- Le Bourgnaud

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

• PI n°6 Le Bourg, route de Lesterps lotissement du pré de l'étang



Défense contre l'incendie de la commune de TURGON

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m3/h),
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m3/h ou indisponibilité).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Garaudie
- La Croix Maret
- Chez Galette
- Chez la Rose, (en partie)
- Le Chêne Vert
- La Pinarderie
- La Bertonnerie
- Chez Carbonnade (en partie)

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

• BI n° 5 Chez Vallentin, face à la grange Pintureau

- BI n° 1 Route de Beaulieu, au château d'eau
- PI n° 4 Route de Beaulieu, La Garnerie





Défense contre l'incendie de la commune de VIEUX CERIER

Il n'y a aucun hydrant répertorié sur cette commune

• La commune ne dispose d'aucune défense incendie utilisable par nos services.



Défense contre l'incendie de la commune de VIEUX RUFFEC

La défense incendie est constituée par :

• 3 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m3/h),

- Fontbaillant
- Le Chebel
- Chez Fillon
- Peuman
- Morinet
- Le Champ de la Broue
- La Chaume, en partie
- Chez Chante, en partie
- La Maison Neuve
- La Simonie
- Peublon
- Chez Boye
- La Gane
- Les Touches
- Les Courasses
- La Combenavière
- Chez Chevallon
- La Faite